

**BILL**

Acte pour amender et refondre les actes  
d'incorporation de la cité de Québec, et  
donner de plus amples pouvoirs à la cor-  
poration de la dite cité

---

[No 121 de 1865—1<sup>re</sup> Session.]

---

L'hon. M. ALLEYN.

---

**QUEBEC :**  
IMPRIMÉ PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX,  
RUE STE. URSULE.